

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 173-166-1910 nommant M. Torchet administrateur-adjoint des Colonies, agent ordinaire de la santé à Obock.

n° 173-166-1910

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
16 août 1910

Numéro JO  
n° 166 du 01/09/1910

Date du numéro  
1 septembre 1910

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 25 décembre 1909 sur la police sanitaire maritime aux colonies promulgué par arrêté du 9 janvier 1910 notamment les articles 99 et 101 du dit acte.

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — M. Torchet, administrateur-adjoint de 3e classe des Colonies, chef de poste à Obock, est nommé agent ordinaire de la santé à Obock. Avant d'entrer en fonctions, M. Torchet prêtera serment devant le tribunal de Djibouti.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**P. PASCAL.**